

« Venir dire que le gouvernement fait de la discrimination à l'égard des femmes (...) est complètement faux. Nous avons veillé à ce que, dans cette réforme, il n'y ait aucune discrimination qui soit prévue. »



Force est de constater que soit le Ministre Clarinval ne connaît pas les chiffres femmes-hommes des mesures qu'il défend, soit il ne sait pas faire une analyse genrée d'une politique publique, soit il ment, soit plusieurs à la fois !

En effet, l'écart salarial entre les femmes et les hommes est de 19,9% en Belgique. Il est expliqué en majorité par le travail à temps partiel qui n'est pas choisi pour la grande majorité des travailleuses. Or, travailler à temps partiel implique non

seulement un salaire à temps partiel mais aussi des droits sociaux partiels (allocations de maladie, chômage, pension...). Les femmes restent principalement en charge des tâches domestiques et familiales, sont orientées dans des filières très genrées (soins à la personne) qui sont nettement moins rétribuées (pourtant, on les a applaudies en 2020).

On pourrait ajouter à ces exemples le plafond de verre, différences de formations, l'impact de la maternité, l'écart de pen-

sion, le non-paiement des pensions alimentaires... Vu les situations très différentes que vivent femmes et hommes, les impacts des mesures prises par le gouvernement seront forcément différents et, sans surprise, celles-ci seront d'autant plus impactantes pour les femmes. N'en déplaise au Ministre Clarinval...

Ce 8 mars, nous mobiliser tout·e·s ensemble pour la journée internationale de lutte pour les droits des femmes est plus que jamais une nécessité.

Quelques impacts des mesures Arizona sur les femmes



Situation initiale - Exclusion du chômage des aidantes Proches – chômage avec dispense de contrôle :

Concernés - 75,7% de femmes/24,3% d'hommes.

Conséquences des mesures - la situation des aidantes proches n'a pas été prise en compte dans la limitation du chômage dans le temps par le gouvernement Arizona. Une proposition de loi « rattrapage » vient d'être rédigée par des parlementaires.



Situation initiale - Projet de l'Arizona de fusionner tous les congés pour soins des enfants (maternité, naissance, parentaux, crédit-temps), dans un « sac à dos » par enfant.

Concernés - 99,9% de femmes/0,01% d'hommes. Le congé de maternité est un droit des femmes (pas de l'enfant). Nous avons le congé de maternité le plus court d'Europe (15 semaines). Ne pas le protéger, c'est une attaque à la santé des femmes.

Conséquences des mesures - Seules 10 semaines seraient protégées pour le congé de maternité. Le reste peut être réparti entre parents, mais aussi grands-parents.



Situation initiale - Cohabitant·e : allocations de chômage déjà très basse car considérées à la base comme revenu d'appoint pour les femmes

Concernés - 51% de femmes/ 49% d'hommes

Conséquences des mesures - En cas d'exclusion des allocations de chômage, risque élevé de ne pas avoir droit au CPAS et de dépendre totalement de son·sa conjoint·e / enfant / parent / coloc...



Situation initiale - Malades de longue durée de + de 12 mois = invalidité

Concernés - 59,6% de femmes/40,4% d'hommes

Conséquences des mesures - Toutes les mesures touchant les malades de longue durée vont, en fait, toucher en grande majorité les femmes = obligations administratives et contrôles renforcés sous peine de sanction = suppression de tout ou partie de l'indemnité de maladie

La dépression => invalidité pour 90.000 personnes, dont une nette majorité de femmes (68,1% /31,9%)

Le burnout - à l'origine de plus de 45.000 invalidités. Nette surreprésentation féminine similaire (71,1% /28,9%)